



## **Contribution de l'OHI au rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur les océans et le droit de la mer**

La présente contribution est fournie en réponse à votre lettre datée du 19 mars 2024 en tant que contribution de l'Organisation hydrographique internationale au rapport du Secrétaire général des Nations Unies sur les océans et le droit de la mer. Elle traite des développements et des questions relatives aux affaires maritimes et au droit de la mer, y compris la mise en œuvre de la résolution A/RES/78/69.

### **Résumé**

L'Organisation hydrographique internationale (OHI) est une organisation internationale intergouvernementale dont l'objectif principal est de veiller à ce que tous les océans, les mers et les eaux navigables du monde soient correctement levés et cartographiés. Ce travail est effectué en réunissant les agences nationales responsables de la conduite des levés hydrographiques, de la production de cartes marines et de publications connexes, et de la diffusion de renseignements sur la sécurité maritime (RSM) conformément aux exigences de la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS) et d'autres réglementations internationales. L'OHI compte actuellement 100 Etats membres.

Bien que la sécurité de la navigation reste un objectif majeur pour l'OHI, les produits et services hydrographiques sont destinés à soutenir toutes les activités associées aux océans, aux mers et aux eaux navigables. Comme toutes les activités humaines menées dans, sur ou sous la mer dépendent de la connaissance de la profondeur, de la nature des fonds marins et de la compréhension des marées et des courants, l'hydrographie est un outil essentiel pour le développement de l'économie bleue. Jusqu'à présent, seuls 25 % environ des océans du monde ont fait l'objet de levés adéquats. Bien que les principales routes maritimes soient bien cartographiées et que le passage à la cartographie numérique ait été entrepris avec succès, on constate un manque croissant de cartes précises pour des zones qui ne présentaient pas d'intérêt pour la navigation et d'autres applications marines dans le passé. Cette situation a un impact significatif sur ce que l'humanité peut faire en mer aujourd'hui de manière sûre, économique et durable. Elle entrave le progrès et le développement économique dans de nombreux Etats côtiers, voire dans la plupart d'entre eux, et a un impact majeur sur la gestion efficace, l'exploitation durable et la gouvernance éclairée des mers et des océans. Cette situation résulte notamment du fait que moins de deux tiers des Etats qui ont ratifié la convention SOLAS ont mis en place des dispositions pour fournir des services adéquats de levés hydrographiques et de cartographie marine. Dans ce contexte, il est important de continuer à appeler les Etats qui ne l'ont pas encore fait à envisager de devenir des Etats membres de l'OHI, à contribuer activement aux travaux de l'OHI et à exhorter tous les Etats à collaborer avec l'OHI pour accroître la couverture de l'information hydrographique à l'échelle mondiale. Toutefois, qu'un Etat soit membre de l'OHI ou non, tous les Etats côtiers devraient être encouragés non seulement à veiller à ce que leurs mers et leurs zones côtières soient correctement levées et cartographiées, mais aussi à mettre davantage l'accent sur les levés en eaux profondes.

Grâce à ses programmes techniques et de renforcement des capacités menés en étroite collaboration avec d'autres organisations internationales, notamment l'Organisation maritime internationale et la Commission océanographique intergouvernementale de l'UNESCO, l'OHI soutient le développement et l'amélioration des normes, des produits et des services hydrographiques et de cartographie marine, en particulier sous forme numérique. Ces capacités contribuent directement à la sécurité de la navigation, à une planification éclairée de l'espace maritime, à la gestion des côtes et des aires marines protégées en haute mer, ainsi qu'à la limitation des catastrophes naturelles et au rétablissement après celles-ci. Elles fournissent également une base technique pour la mise en œuvre de la convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

## **Généralités**

1. L'Organisation hydrographique internationale (OHI) est l'organisation internationale intergouvernementale dont l'objectif principal est de veiller à ce que tous les océans, mers et eaux navigables du monde soient correctement levés et cartographiés, grâce aux efforts coordonnés des services hydrographiques nationaux qui contribuent également à la diffusion des renseignements sur la sécurité maritime (RSM). L'obligation de fournir ces services est énoncée dans la règle 9 du chapitre V de la Convention internationale pour la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS) et constitue donc une obligation pour tous les gouvernements contractants. La règle 9 exige, entre autres, que les Etats : « ... [veillent] à ce que les levés hydrographiques soient exécutés de manière à satisfaire, dans la mesure du possible, aux exigences de la sécurité de la navigation ». La règle 4 du chapitre V impose aux gouvernements contractants de veiller à ce que des avertissements de navigation appropriés soient émis dans le cadre des services de RSM. L'OHI est hébergée par le gouvernement de Monaco depuis sa création en 1921 et compte actuellement 100 Etats membres.

La référence aux « eaux navigables » ne signifie pas que l'OHI se préoccupe uniquement de la sécurité de la navigation. Bien que le soutien à la sécurité de la navigation soit une priorité majeure pour tous les services hydrographiques nationaux, leurs produits et services, d'une manière ou d'une autre, soutiennent toutes les activités qui se déroulent sur, dans ou sous la mer – de préférence avec des moyens numériques contemporains. C'est ce que souligne le thème actuel de la Journée mondiale de l'hydrographie de 2024 : « *Les informations hydrographiques - à l'appui de la sécurité, de l'efficacité et de la durabilité des activités marines* ».

2. L'hydrographie consiste à mesurer la profondeur de l'eau (bathymétrie), à décrire les caractéristiques physiques du fond marin et à déterminer la position de tous les dangers pour la navigation qui se trouvent sur le fond marin, tels que les épaves et les rochers. Ce travail est effectué principalement à l'aide de navires et de bateaux spécialisés équipés d'échosondeurs et de sonars, mais aussi à l'aide d'avions de levés équipés de lasers. Les observations par satellite fournissent de plus en plus d'informations utiles. L'hydrographie consiste également à mesurer les caractéristiques physiques de la colonne d'eau, telles que les marées et les courants.

3. Les informations hydrographiques sont essentielles à la conduite sûre, efficace et durable de toutes les activités humaines qui se déroulent dans, sur ou sous la mer. Sans hydrographie, aucun navire ne navigue ; sans hydrographie, aucun port n'est construit ; sans hydrographie, aucune infrastructure hauturière n'est développée ; sans hydrographie, aucun plan environnemental maritime n'est mis en œuvre ; sans hydrographie, aucun rivage n'est défendu, aucune île n'est protégée ; sans hydrographie, aucune opération de recherche et de sauvetage n'est tentée ; sans hydrographie, aucune frontière maritime n'est délimitée. Ainsi, l'hydrographie est inhérente aux trois dimensions du développement durable des océans, garantissant le respect de l'environnement marin et l'absence d'impact économique ou social négatif.

4. Les activités de l'OHI en 2023/2024 portant spécifiquement sur la mise en œuvre de la résolution A/RES/78/69 concernaient quatre domaines : l'élaboration de normes, de lignes directrices, de produits et de services ; le renforcement des capacités ; la sensibilisation au rôle de l'hydrographie ; et la contribution à la promotion de la dimension maritime dans les programmes mondiaux.

5. La deuxième Assemblée de l'OHI en novembre 2020 a adopté une nouvelle stratégie pour promouvoir la vision, la mission et les objectifs de l'OHI pour les années 2021 à 2026. La stratégie est axée sur trois buts principaux :

1. Faire évoluer le soutien hydrographique pour la sécurité et l'efficacité de la navigation maritime, en pleine mutation ;
2. Accroître l'utilisation des données hydrographiques au profit de la société ;
3. Participer activement aux initiatives internationales liées à la connaissance et à l'utilisation durable de l'océan.

6. La troisième Assemblée de l'OHI en mai 2023 a approuvé le But 1 du plan stratégique de l'OHI et ses cibles comme ayant la plus haute priorité dans la mise en œuvre du programme de travail 2024-2026.

## **Elaborer des normes, des lignes directrices, des produits et des services**

7. Les normes et lignes directrices de l'OHI, destinées à aider les Etats côtiers à respecter leurs obligations et exigences, s'articulent autour de trois thèmes principaux :

- les cartes marines, diffusées sur papier ou en format numérique (cartes électroniques de navigation), qui sont produites par les Services hydrographiques nationaux pour favoriser la sécurité de la navigation conformément aux exigences de la Convention SOLAS ;
- la composante maritime des infrastructures de données spatiales développées aux niveaux national et régional, qui comprend notamment la bathymétrie à haute résolution (données sur les profondeurs) compilée par les Services hydrographiques nationaux ;
- les jeux de données bathymétriques de référence à l'échelle mondiale élaborés et mis à disposition dans le cadre du programme GEBCO (Carte générale bathymétrique des océans) géré conjointement par l'OHI et la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO.

8. La couverture mondiale actuelle des cartes électroniques de navigation correspond désormais à la couverture des cartes papier. Cependant, de nombreuses zones éloignées des routes de navigation très fréquentées ne sont toujours pas suffisamment couvertes par des informations cartographiques modernes et actualisées. La poursuite des progrès est entravée par le manque de données de levés fiables et par l'affectation de ressources et de priorités appropriées par les gouvernements de nombreux Etats côtiers. Alors que la plupart des routes de navigation établies dans le monde sont relativement sûres du point de vue de la navigation en raison de leur utilisation généralisée par de nombreux navires pendant de nombreuses années, l'arrivée de navires plus grands et la nécessité pour les navires de se rendre vers de nouvelles destinations, en particulier en ce qui concerne l'expansion de l'industrie des croisières, ne sont pas étayées par des levés et des cartes adéquats.

9. L'OHI élabore et tient également à jour des lignes directrices destinées à aider les parties prenantes à mettre en œuvre les exigences des instruments internationaux tels que la CNUDM et la Convention SOLAS. Le manuel sur les aspects techniques de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (manuel TALOS - publication C-51 de l'OHI) en est un exemple. Le manuel TALOS est tenu à jour conjointement par l'OHI et l'Association internationale de géodésie (AIG). Il a pour but de fournir des orientations afin d'assurer une normalisation internationale maximale des aspects techniques de la CNUDM. Le manuel peut être téléchargé gratuitement sur le site web de l'OHI à l'adresse suivante : [www.iho.int](http://www.iho.int).

10. L'OHI élabore et fixe des normes et émet des orientations qui garantissent que les informations hydrographiques sont disponibles et peuvent être fournies aux utilisateurs par le biais de produits et de services harmonisés et interopérables appropriés. Le maintien des normes existantes et l'élaboration de nouvelles normes sont motivés par la nécessité de continuer à satisfaire aux exigences de la Convention SOLAS en matière de renforcement de la sécurité de la navigation et, plus récemment, de soutenir la mise en œuvre de la « navigation électronique », sous l'égide de l'Organisation maritime internationale (OMI) des Nations Unies. Ces deux éléments nécessitent un accès facile à des informations géospatiales numériques normalisées et de haute qualité à même de soutenir la gestion de l'espace maritime. En conséquence, l'OHI continue de travailler sur son cadre S-100 pour soutenir la création et la tenue à jour de spécifications de produits de données maritimes interopérables conformes à la série de normes d'information géographique ISO-19100. Les Etats membres de l'OHI se sont mis d'accord sur la feuille de route pour la mise en œuvre de la S-100 qui envisage la fourniture numérique de tous les thèmes pertinents de la géo information maritime dans le cadre de ce nouveau paradigme. Les bases seront jetées avec le début de la fourniture des ENC (cartes électroniques de navigation) dans le nouveau format S-101 à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026. La série S-100 comprend également une spécification de produit pour les limites et frontières maritimes (S-121). L'objectif de la S-121 est de fournir à la CNUDM un format approprié pour l'échange de données vectorielles numériques relatives aux frontières, limites et zones maritimes des Etats afin qu'ils respectent leurs obligations en matière de dépôt dans le cadre de la CNUDM.

11. De nombreux Etats membres de l'OHI déploient actuellement des efforts considérables pour mettre en place des services réguliers et fréquents utilisant de tels jeux de données avec une

couverture nationale et régionale. Etant donné que le cadre S-100 et l'infrastructure web connexe ne sont pas limités à l'hébergement des spécifications des produits de données propres au domaine hydrographique, l'OHI appuie de façon proactive l'expansion du concept S-100 à des domaines connexes tels que l'entretien des aides à la navigation fixes et flottantes (AISM), la couverture météorologique et des glaces de mer (OMM), le format d'échange des plans de route (IEC), la cartographie électronique des eaux intérieures (IEHG) et l'océanographie (COI).

### ***Jeu de données faisant autorité sur les limites des océans et des mers***

12. L'organe technique responsable de l'OHI prend actuellement des mesures pour élaborer une nouvelle spécification de produit intitulée Délimitations polygonales des zones maritimes mondiales (S-130). L'objectif est d'utiliser la spécification de produit S-130 comme modèle de jeu de données pour la production ultérieure du jeu de données S-130 faisant autorité et couvrant globalement toutes les limites géographiques des océans et des mers telles qu'elles sont entretenues sous forme analogique par l'OHI depuis 1919 au moyen de sa publication S-23.

### ***Carte mondiale des aires marines protégées***

13. L'adoption, le 19 juin 2023, de l'accord sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, en haute mer (accord BBNJ), en vertu de la Convention des Nations Unies relative au droit de la mer, a incité l'OHI à investir dans la création d'une carte mondiale des aires marines protégées (AMP), qui se présentera sous la forme d'un jeu de données numériques dans un format spécifique (S-122). La couverture géographique sera enrichie de métadonnées contenant des informations spécifiques sur les réglementations applicables à chacune des aires. Ce jeu de données sera créé en collaboration avec la fondation privée *ProtectedSeas* et deviendra à terme une source ouverte sans limitation de réutilisation.

### ***Renforcement des capacités***

14. Le renforcement des capacités reste un élément important du programme de travail de l'OHI. L'OHI définit le renforcement des capacités comme le processus par lequel l'Organisation évalue l'état des dispositions actuelles et aide les Etats à parvenir à un développement durable et à une amélioration de leur capacité à remplir leurs obligations en matière d'hydrographie, de cartographie et de sécurité maritime, en se référant aux recommandations de la CNUDM, de la Convention SOLAS et d'autres instruments internationaux. Le champ d'application englobe tous les besoins hydrographiques, qui sont à la base de toutes les autres activités liées à la mer, notamment la sécurité de la navigation, la protection de l'environnement marin, le développement des infrastructures nationales, la gestion des zones côtières, l'exploration marine, l'exploitation des ressources marines (minéraux, pêche, etc.), la délimitation des frontières maritimes, la défense et la sécurité maritimes et la gestion des catastrophes côtières. La stratégie de renforcement des capacités de l'OHI stipule que l'accent doit être mis sur l'obtention de résultats durables qui bénéficieront à la sécurité de la navigation, à la sauvegarde de la vie en mer, à la protection de l'environnement marin et au développement économique, plutôt que sur la création d'infrastructures habilitantes en tant que telles.

15. Le programme de renforcement des capacités de l'OHI est financé par le budget de l'OHI et est complété par un soutien supplémentaire des Etats membres. Les activités incluses dans le programme de renforcement des capacités 2023 et celles qui n'ont pas été réalisées au cours des deux années précédentes ont été menées au profit des Commissions hydrographiques régionales et de leurs membres en 2023. Le montant total des dépenses en 2023 était de 1.600.000,0 euros.

16. Le soutien financier actuel est assuré par la Nippon Foundation du Japon, la République de Corée et une contribution du budget de l'OHI, avec un soutien en nature des Etats membres et de l'industrie. Le Secrétariat poursuit sa campagne pour trouver d'autres Etats donateurs et organisations de financement. Compte tenu des demandes croissantes pour les activités de CB de l'OHI, davantage de fonds et de contributions sont nécessaires. C'est pourquoi les représentants de l'OHI s'engagent continuellement auprès de parties prenantes externes telles que les Nations Unies, l'OMI, l'AISM, la Commission européenne, les organismes de financement,

le monde universitaire et l'industrie en général, avec une priorité pour les régions des Caraïbes, de l'Afrique de l'Ouest et du Pacifique Sud-Ouest.

17. Seuls les Etats membres de l'OHI peuvent bénéficier de l'ensemble des activités de renforcement des capacités de l'OHI.

### ***Promouvoir la dimension maritime dans les programmes mondiaux***

18. Le Secrétariat de l'OHI a continué à contribuer directement au Comité d'experts des Nations Unies sur la gestion mondiale de l'information géospatiale (UN-GGIM). Lors de sa 13<sup>ème</sup> session en août 2023, le compte rendu sur la mise en œuvre et l'adoption de normes pour la communauté mondiale de l'information géospatiale (point 13 de l'ordre du jour), a été porté à l'attention du Comité par le groupe des trois organisations de normalisation ISO, OGC et OHI. Ce groupe, qui fait partie intégrante de la communauté mondiale de gestion de l'information géospatiale, a accepté de continuer à assurer une liaison étroite à tous les niveaux afin de soutenir davantage le processus UN-GGIM. En préambule à la session, le groupe des organisations de normalisation (SDO) a organisé une manifestation parallèle à laquelle l'OHI a participé.

19. Le groupe de travail sur l'information géospatiale maritime, créé par l'UN-GGIM 7 en 2017, a rendu compte au Comité d'experts pour la sixième fois. Le rapport 2023 comprenait l'approbation par les Etats membres du « Cadre opérationnel des Nations Unies pour la gestion intégrée des informations géospatiales maritimes » ou « UN IGIF-Hydro ». Le nombre croissant de membres du groupe de travail et l'élargissement des connaissances sur la valeur de l'information géospatiale maritime reflètent l'augmentation générale des engagements et la façon dont les océans unissent et connectent diverses parties prenantes dans tout le spectre du domaine maritime, y compris les océans et les mers, les zones côtières et les deltas, les plans d'eau intérieurs et les voies navigables.

20. Le groupe de travail reste engagé auprès de la communauté géospatiale mondiale et des organisations internationales et régionales, notamment l'Organisation hydrographique internationale (OHI), l'Open Geospatial Consortium (OGC) et la Communauté du Pacifique. Le travail du groupe a contribué à une perspective sur le thème de l'eau à travers diverses opportunités de promotion, notamment le « Séminaire international sur la gestion de l'information géospatiale mondiale des Nations Unies - Gestion efficace et intégrée de l'information géospatiale maritime » qui s'est tenu en mars 2024 à Bali, Indonésie. L'événement a été organisé conjointement par le groupe de travail, le groupe de travail sur les infrastructures de données spatiales maritimes de l'OHI et le groupe de travail sur le domaine maritime de l'OGC, et accueilli par le gouvernement indonésien. Le séminaire a été l'occasion d'un débat ouvert sur les principales considérations à prendre en compte pour améliorer la gestion intégrée de l'information géospatiale maritime. Il s'agit de reconnaître qu'il est stratégiquement crucial pour tout programme hydrographique ou maritime national d'accroître sa reconnaissance, sa pertinence et sa valeur au niveau national pour soutenir les priorités de développement national, y compris la capacité de relever les défis liés au climat, d'améliorer la compréhension de l'interface terre-mer, des zones côtières et du besoin pressant de surveiller l'élévation du niveau de la mer, la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine, et de reconnaître l'importance de l'intégration de l'économie bleue, de la réalisation du développement durable et de la résilience des zones côtières.

### ***Bathymétrie des océans***

21. Le programme de la Carte générale bathymétrique des océans (GEBCO) est un programme conjoint qui est exécuté sous la gouvernance de l'OHI et de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO. La GEBCO est dirigée par un comité directeur composé de représentants de l'OHI et de la COI et est soutenue par un sous-comité technique sur la cartographie océanique (TSCOM), un sous-comité sur les noms des formes du relief sous-marin (SCUFN), un sous-comité sur la cartographie régionale sous-marine (SCRUM), un sous-comité sur les communications, la promotion et l'engagement public (SCOPE) et un comité de gestion du projet de formation Nippon Foundation/GEBCO. Le SCUFN maintient une liaison étroite avec le groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (UN-GEGN) et avec les

autorités internationales ou nationales concernées par la dénomination des formes du relief sous-marin.

22. Grâce au travail de ses organes, la GEBCO produit et met à disposition une série de jeux de données et de produits bathymétriques, notamment l'Index GEBCO des noms des formes du relief sous-marin, la carte mondiale GEBCO, le manuel GEBCO, les services de cartographie web et son principal produit bathymétrique : un jeu de données bathymétriques maillées à l'échelle mondiale.

23. Le Centre de données de l'OHI pour la bathymétrie numérique (DCDB) constitue une source importante de données pour ces produits. L'un des principaux objectifs du DCDB de l'OHI est de fournir une source de bathymétrie faisant autorité pour les besoins de la cartographie des océans. Pour ce faire, la GEBCO collecte, stocke et diffuse de manière proactive des données bathymétriques pour les océans du monde entier. La GEBCO s'est efforcée d'améliorer sa participation aux activités de cartographie régionale et a désigné des représentants pour participer à certaines réunions des commissions hydrographiques régionales qui opèrent sous l'égide de l'OHI. Traditionnellement, la GEBCO s'est concentrée sur les eaux d'une profondeur supérieure à 200 m environ ; cependant, elle recueille désormais activement des données dans les eaux peu profondes afin de soutenir des activités telles que la gestion et le développement des zones côtières et l'atténuation des catastrophes maritimes telles que les inondations causées par les tempêtes et les tsunamis. Les Etats membres de l'OHI sont encouragés à fournir des données bathymétriques dans les zones côtières moins profondes afin de soutenir la production de produits de données maillées à plus haute résolution.

24. Une nouvelle grille mondiale GEBCO de 15 secondes d'arc est publiée régulièrement au mois de juin. La grille GEBCO la plus récente a été produite en coopération avec le projet Seabed 2030 de la Nippon Foundation. La grille utilise comme « base » la version 1 de l'ensemble de données SRTM15+ (Olson et al, 2014) – une fusion de la topographie terrestre avec la topographie mesurée et estimée des fonds marins. Cette grille de base est complétée par les jeux de données bathymétriques maillées développés par les quatre centres régionaux Seabed 2030 et compilés dans une grille bathymétrique mondiale au centre mondial Seabed 2030. Vous trouverez des informations sur la manière d'accéder à la grille et aux jeux de données inclus sur le site web de la GEBCO : [www.gebco.net/data\\_and\\_products/gridded\\_bathymetry\\_data/](http://www.gebco.net/data_and_products/gridded_bathymetry_data/). La nouvelle grille GEBCO, publiée en juin 2023, contient nettement plus de données, et la couverture globale est passée à environ 25 %. Les travaux se poursuivent pour mettre à disposition des jeux de données supplémentaires et encourager l'initiative de bathymétrie participative (CSB) de l'OHI afin de contribuer à l'augmentation des données bathymétriques accessibles au public. Les centres régionaux et mondiaux Seabed 2030 continuent de travailler en étroite collaboration avec le CSBWG.

25. L'OHI a lancé l'initiative de bathymétrie participative visant à incorporer, gérer et utiliser les données bathymétriques acquises par des moyens autres que conventionnels au profit de toutes les parties prenantes intéressées par la connaissance de la forme et de la nature des fonds marins et de leurs profondeurs. L'OHI a publié un document d'orientation B-12 intitulé « *Document d'orientation sur la bathymétrie participative* », qui comprend une liste actualisée des Etats côtiers qui accueillent positivement les activités de bathymétrie participative et la fourniture des jeux de données qui en résultent dans les eaux nationales relevant de leur juridiction : <https://iho.int/en/csbwg>.

### ***Promouvoir le rôle des femmes dans le domaine de l'hydrographie***

26. L'OHI soutient également le projet conjoint Canada-OHI « Promouvoir le rôle des femmes dans le domaine de l'hydrographie » en tant qu'élément du programme de travail du sous-comité de renforcement des capacités de l'OHI (CBSC). Ce projet vise à lancer et à organiser des activités de promotion aux possibilités de carrière en hydrographie et à augmenter le nombre de femmes occupant des postes de direction. Le projet comprend des activités de promotion, d'éducation, des stages, des expériences en mer, des activités de formation en cours d'emploi et un programme de mentorat.

27. Dans le cadre de sa mission d'induire « des solutions océaniques transformatrices pour le développement durable, reliant les hommes et les océans », la Décennie des Nations Unies pour

l'océan a approuvé le projet *Promouvoir le rôle des femmes dans le domaine de l'hydrographie* en tant qu'action de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable hébergée par le programme *Donner aux femmes les moyens d'agir dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'océanographie au service du développement durable* de l'Université maritime mondiale (UMM). L'OHI et l'UMM se consultent sur des questions d'intérêt commun aux deux entités en vue d'assurer une coordination maximale de leurs travaux et activités respectifs. Ces activités comprennent, entre autres, des événements, des programmes de mentorat, des ateliers et des réunions.

### ***Sensibilisation à l'hydrographie et à l'avenir***

28. La participation accrue de l'OHI à l'initiative des Nations Unies sur la gestion mondiale de l'information géospatiale (UN-GGIM) et le soutien constant de la Décennie des sciences océaniques pour le développement durable des Nations Unies indiquent qu'il y a une reconnaissance et une prise de conscience croissantes de la pertinence et de la contribution sous-jacente que l'information hydrographique peut apporter dans le contexte du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et, en particulier, à l'appui de son Objectif de développement durable 14 - Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable. L'OHI continuera à promouvoir l'importance vitale de la cartographie numérique des océans présentant la topographie des fonds marins comme information de base et à promouvoir l'approche S-100 de l'OHI pour qu'elle soit potentiellement applicable à toutes sortes d'informations maritimes, y compris la chimie et la biologie des océans, sous la forme de jeux de données interopérables pour constituer « le jumeau numérique de l'océan » et son sous-ensemble « le jumeau numérique des eaux navigables » – ce dernier étant axé sur le soutien numérique de tous les aspects du trafic fluvio-maritime.